



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 28.03.2019

Numéro de publication: SR01-0000000585

Cantons: VD, GE

Entité de publication:

Jean-Jacques & Frédéric-Auguste de Luze - Notaires de Luze,
Place Charles-Dufour 1, 1110 Morges

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus FicoConseils Sàrl avec Ficoba Consultants SA

Organisation transférante:

FicoConseils Sàrl
CHE-114.561.848
boulevard Emile-Jaques-Dalcroze 5
1204 Genève

Organisation reprenante:

Ficoba Consultants SA
CHE-108.044.881
boulevard Emile-Jaques-Dalcroze 5
1204 Genève

Publication de la fusion dans la FOSC: 21.03.2019

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

21.06.2019 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

Frédéric-Auguste de Luze - Notaires de Luze
Place Charles-Dufour 1, Postfach: 299, 1110 Morges 1
1110 Morges